
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 09/03/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 5 mars 2026



L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 27 février 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGE, Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Nathalie LACROIX-PHILIPPE

Excusés et Pouvoirs : Laetitia HAMOT, Chantal ARDOIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 09-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DU SAINT-MAIXENTAIS (AISM)

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.123-6 et suivants relatifs au fonctionnement des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Vu le projet de territoire 2021-2027 de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, intégrant parmi ses enjeux le développement de la solidarité et de l'insertion professionnelle ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 relatif aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Considérant que l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais (AISM) exerce depuis plusieurs années, sur le territoire, des missions d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ;

Considérant que l'AISM porte, à son initiative et sous sa responsabilité, une activité d'Association Intermédiaire ainsi que des chantiers d'insertion, notamment tournés vers la rénovation du petit patrimoine rural non protégé, actions conduites depuis 2002 ;

Considérant que le CIAS contribue au développement local des actions d'insertion par l'activité économique et souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'AISM ;



Vu le projet de Convention CIAS-AISM 2026, annexé à la présente délibération, définissant les engagements réciproques des deux parties, notamment :

- les missions exercées par l'AISM ;
- la participation du CIAS aux actions menées ;
- la participation financière du CIAS pour un volume conventionné de 27 équivalents temps plein pour l'année 2026, pour un montant de 41 850 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget ;
- les modalités de versement, de suivi et d'évaluation ;
- les conditions de résiliation et de contrôle des justificatifs.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la Convention de partenariat CIAS-AISM 2026, jointe en annexe à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 41 850 € pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à son exécution.

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire de séance,
Jean-François RENOUX

